



## Procès-verbal de la séance du mercredi 22 octobre 2025

### Réunion ordinaire du conseil municipal de la commune de Chambon (Article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux octobre, le conseil municipal de la commune de Chambon, dûment convoqué le 17 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Angélique Peintre, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport d'activités 2024 d'Aunis Sud, par le Président, Jean Gorioux.
2. Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2025.
3. Présentation de la PSC Santé – MNT.
4. Tableau des effectifs – validation de l'organigramme de la mairie et de la réorganisation des services.
5. Détermination des ratios de promotion des avancements de grade.
6. Coût du bilan de fin de mandat et modalités de paiement.
7. Présentation du compte épargne-temps.
8. Coût prévisionnel et plan de financement de la bibliothèque.
9. Choix fournisseur pompe à chaleur et subvention.
10. Intégration du chemin rural (ZH166) et d'une voie communale (Les Egaux) dans le tableau de recensement des VC et CR.
11. DM n° 3.
12. Subvention à la Ligue contre le cancer (Octobre Rose) de 312 €.
13. Questions diverses.

\*\*\*  
\*

### Composition de l'assemblée délibérante

Ordre du tableau	Prénom	Nom	Présent	Absent excusé et pouvoir	Absent
1	Angélique	Peintre	×		
2	Pascal	Maginot	×		
3	Jean-Jacques	Jacquemet	×		
4	Marie-Madeleine	Poirier	×		
5	Frédéric	Moineau		×	
6	Sandrine	Frère	×		
7	Philippe	Pissot		×	
				Pouvoir à Angélique Peintre	
8	Séverine	Blay	×		
9	Pauline	Alaphilippe	×		
10	Aurélie	Rouffignac	×		
11	Michaël	Billaud		×	
				Pouvoir à Jean-Jacques Jacquemet	
12	Yvonne	Fèvre	×		
13	Evelyne	De Monte			×
14	André	Verriest		×	
		Totaux	9	4 (2 pouvoirs)	1
		Quorum	Atteint	Votants	11

\*\*\*

\*

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h36. Conformément à l'article L2121-15, alinéa 1<sup>er</sup>, du code général des collectivités territoriales, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Madame Pauline Alaphilippe comme secrétaire de séance et Monsieur Arnaud Deflou, secrétaire de mairie, comme auxiliaire du secrétaire de séance.

- **Vote :** Tous pour (11).

### Présentation du rapport d'activité 2024 d'Aunis Sud, par le Président Jean Gorioux

Monsieur le Président commence par rappeler que le rapport d'activité de la communauté de communes est un document obligatoire, vecteur d'information car il s'agit d'un outil de communication. Le rapport d'activités reprend les différents pôles de la communauté de communes, à savoir :

1<sup>o</sup>) La gouvernance ;

2<sup>o</sup>) Le développement et la transition écologique – Monsieur le Président a insisté sur la question des mobilités, une compétence embryonnaire pour la communauté de communes depuis 2021 et les difficultés à jouer un rôle plein et entier face à la région. Toutefois, il souligne le développement du « transport à la demande » ;

3<sup>o</sup>) L'attractivité du quotidien – plusieurs domaines dans lesquels l'EPCI est actif, soit la culture, le sport, le social et l'associatif ;

4<sup>o</sup>) Le CIAS – épicerie et hébergement solidaires ;

5<sup>o</sup>) Les ressources internes (bilan financier, ressources humaines, communication) ;

Monsieur le Président a rappelé quelques chiffres pour la communauté de communes

24 communes ;

120 agents : 78 titulaires et 5 stagiaires.

3 731 hectares de surface de forêts ;

16 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

3 355 dossier instruits en matière d'autorisation du droit des sols, dont 26 permis d'aménager délivrés.

9 cessions de terrains

Accueil de 7 417 personnes à la Maison de l'emploi France Services.

Bilan du transport à la demande (TAD) : 616 trajets pour 624 personnes transportées.

Mise en place du schéma directeur vélo 2024-2033.

Réseau des bibliothèques : 17 bibliothèques ; 1 navette documentaire ; 5 accueils d'auteurs.

3 piscines : Aigrefeuille d'Aunis ; La Devis ; Surgères.

Déploiement de la convention territoriale globale de décembre 2023 entre la CAF, Aunis Sud et le département.

Ensuite, Monsieur le Président a rappelé les évènements marquants de l'année 2024 :

23 mai 10 ans de l'épicerie solidaire « Au panier partagé »

4 juin 7<sup>èmes</sup> assises du PAT.

11 juin 1<sup>ère</sup> émission « LA Clé des champs » sur la station de radio Helen FM.

17 octobre Lancement du programme « Popotte & Papotte »

13 novembre Réunion publique sur l'avancée du Pôle d'échange multimodal.

30 novembre Inauguration du pôle Enfance de la commune de Ballon.

Monsieur le Président rappelle les compétences obligatoires de la communauté de communes : aménagement de l'espace communautaire ; développement économique ; compétence GEMAPI ; collecte des ordures ménagères ; définition des aires d'accueil des gens du voyage.

Fin de la présentation à 21h27 et départ du Président de la communauté de communes Aunis Sud.

### Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2025

Conformément à l'article L2121-15, alinéa 3, du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la dernière séance en date du 30 juillet 2025 a été transmis à chaque conseiller avec la convocation

du présent conseil. Madame le Maire demande aux membres présents s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci.

#### Présentation de la PSC Santé – MNT (sans délibération).

Monsieur Pascal Maginot présente les résultats de l'appel d'offres réalisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale dans le cadre de la protection sociale complémentaire « Santé » devant être mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le choix s'est porté sur une convention de participation et l'entreprise retenue est la MNT, faisant partie du groupe Vvv (Harmonie mutuelle, MGEN). Les garanties Santé pour les agents se réalisent selon quatre niveaux de garantie.

Le comité social territorial a été saisi le 19 septembre 2025. Il se réuni le lundi 24 novembre 2025.

#### Délibération D2025-54 – Organigramme des services découlant du tableau des effectifs

Suite à la dernière saisine du comité social territorial, l'organigramme des services a été avisé favorablement. Il comprend six agents, découlant du tableau des effectifs. Madame le Maire présente le résultat au conseil pour approbation.

**Vote :** Tous pour (11).

#### Délibération D2025-55 – Détermination des ratios de promotion des avancements de grade

Dans le cadre de la promotion reprise de l'agent, Mme Christine Quetier, ATSEM 2<sup>ème</sup> classe, le conseil social territorial a donné un avis favorable à son passage en 1<sup>ère</sup> classe. Il convient de fixer les ratios de promotion des avancements de grade.

Madame le Maire propose les ratios suivants :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
C	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

**Vote :** Tous pour (11).

#### Délibération D2025-56 – Coût du bilan de fin de mandat et modalités de paiement

Pour la réalisation du bilan de fin de mandat, distribué aux administrés courant de l'été, Madame le Maire expose les coûts :

Dépenses	Nombre	PU	Montant
Impressions (Mairie)	450 * 6 pages	0, 105712 €	285, 42 €
Ramettes (Maire)	3	28, 46 €	• 85, 38 €
<b>Total</b>			<b>200, 04 €</b>

**Vote (déport de Madame le Maire) :**

- Approbation du coût et émission d'un titre de 200, 04 € à Madame le Maire.
- Tous pour (10).

#### Sans Délibération – Présentation du compte épargne-temps

Monsieur Pascal Maginot présente le projet de compte épargne temps à mettre en place au bénéfice des agents. La municipalité est dans l'attente de l'avis du comité social territorial devant intervenir le lundi 24 novembre 2025.

#### Délibération D2025-57 – Choix du fournisseur de la pompe à chaleur

Madame le Maire explique que, pour les travaux de rénovation des bâtiments communaux comprenant l'école et la bibliothèque, il est nécessaire de réaliser une nouvelle installation pour assurer le chauffage. Ainsi, Madame le Maire soumet au conseil deux propositions de devis :



Fournisseurs	HT	TTC
Allez Energies	12 665, 72 €	15 198, 86 €
EDF Izi confort	13 55, 05 €	16 146, 06 €

**Vote :** Tous pour (11) le devis de la société EDF Izi confort d'un montant de 16 146, 06 € TTC.

#### Délibération D2025-58 – Coût prévisionnel et plan de financement de la bibliothèque

Madame le Maire expose le coût prévisionnel suivant pour le projet de rénovation de la bibliothèque :

Dépenses	Montant HT
Aménagement de la salle	11 581, 57 €
Installation d'une pompe à chaleur	13 455, 05 €
Présentoir mural	812, 00 €
Aménagement (suite)	649, 70 €
Panorama mural	199, 00 €
<b>Montant subventionnable</b>	<b>26 664, 15 €</b>

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Financeurs	Base	Montant HT	Intervention
CD17	26 664, 15 €	7 999, 25 €	30,00 %
DETR	26 664, 15 €	5 332, 83 €	20,00 %
<b>Restant à charge</b>		<b>13 332, 08 €</b>	
Fonds de concours	13 332, 08 €	6 666, 04 €	50,00 %
<b>Autofinancement</b>	<b>13 332, 08 €</b>	<b>6 666, 04 €</b>	<b>50,00 %</b>
<b>Coût HT :</b>		<b>26 664, 15 €</b>	

**Vote :** Tous pour (11) la validation du coût prévisionnel et du plan de financement de la rénovation de la bibliothèque.

#### Délibération D2025-59 – Tableau de classement des voies et chemins communaux.

Madame le Maire explique que deux routes ne sont pas répertoriées dans le tableau de recensement des voies communales et des chemins ruraux :

Terrain	Localisation	Longueur
VC142 bis	Les Egaux	23,5 m
CR27bis	Savarit	170,00 m

- Vote :** Tous pour (11) pour mettre à jour le tableau de la voirie communale.

## Délibération D2025-60 – DM n° 3.

Madame le Maire explique l'urgence à prévoir des travaux de réfection de la toiture de l'église Notre-Dame de l'Assomption. En outre, il est nécessaire de changer l'ordinateur du secrétaire de mairie en vue de l'adapter au système d'exploitation Windows 11.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Dépenses			Recettes		
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
21838. (101)	Autres matériels informatiques	1 550, 00 €	10222.	FCTVA	14 831, 91 €
21612. (105)	Dépenses ultérieures immobilisées	15 490, 52 €	1345.	Amendes de police	1 242, 55 €
2152. (102)	Réseaux de voirie	- 966, 06 €			
		16 074, 46 €			16 074,46 €

**Vote :** Tous pour (11).

## Délibération D2025-61 – Subvention à la Ligue contre le cancer (Octobre Rose) de 312,00 €

Madame le Maire rappelle l'état du compte n° 65748 relatif aux « autres personnes de droit privé » :

Montant prévu au BP 2025	4 000,00 €
Subvention versée à l'ASPAC	543,40 €
Subvention versée aux Restos du Cœur	200,00 €
Subvention versé à l'ADEI	150,00 €
<b>Solde du compte n° 65748</b>	<b>3106,60 €</b>

Madame le Maire propose de verser une subvention à la Ligue contre le cancer pour soutenir cette fondation dans le cadre d'Octobre Rose, soit la somme de 315 € à la Ligue contre le cancer.

**Vote :** Tous pour (11).

## Questions diverses

### a) Situation de la maison en péril rue de la Gouarderie, par Madame le Maire

Madame le Maire explique qu'elle a eu rendez-vous le 23 octobre avec l'un des occupants actuels en présence d'une assistante sociale. Cette dernière a expliqué qu'il a refusé toutes les propositions de relogement qui lui ont été faites. Madame le Maire a informé de la mise en exécution de l'arrêté. Un procès-verbal a été dressé et la mesure d'expulsion sera mise en œuvre si ce dernier ne quitte pas les lieux rapidement.

### b) Point ressources humaines, par Monsieur Maginot

Un point est fait s'agissant des ressources humaines par Monsieur Maginot.

### c) Acquisition d'un robot nettoyeur autonome, par Madame le Maire

Madame le Maire informe le conseil qu'elle entend acheter un robot nettoyeur autonome pour la salle des fêtes, afin de remédier aux problèmes de propreté suite au passage de certaines associations. Le coût est d'environ 800 €.

d) Point sur Halloween, par Madame le Maire

Un point est fait sur l'organisation pratique de la soirée Halloween organisée par la municipalité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h44.**

Le Maire,  
Angélique Peintre



Le secrétaire de séance,  
Pauline Alaphilippe

A handwritten signature in black ink, appearing to read "PAULINE ALAPHILIPPE".